



LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le 08 avril 2013

AVIS AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT N° 03/2013

Objet : Entrée en vigueur de la nouvelle échelle de cotation

La date d'entrée en vigueur de la nouvelle échelle de cotation des entreprises est fixée au lundi 29 avril 2013. Les modalités sont consignées dans les notes d'instructions n°01/2013, 02/2013, 03/2013.

Le calendrier du réescompte pourra être ponctuellement adapté par chaque agence durant la semaine de bascule.

Nicolas de SEZE